

RÈGLEMENT DU JEU ORGANISÉ PAR LA SOCIÉTÉ DOUGLAS France
« CONCOURS PHOTO #SELFIEKISSDOUGLAS »
Du 23 juin 11h00 au 6 juillet 2014 23h45 inclus

ARTICLE 1:

La Société PARFUMERIE DOUGLAS FRANCE, société anonyme à Directoire au capital de 30 272 173,29€ ayant son siège social au 100 Boulevard de Turin – 3ème étage – 59777 Euralille sous le No B 309 767 440 77 B 164, organise durant la période du 23 juin 11h au 6 juillet 2014 23h45 inclus un jeu gratuit et sans obligation d'achat sur sa page Facebook.

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure, à l'exclusion toutefois des représentants, salariés et collaborateurs de la Société PARFUMERIE DOUGLAS FRANCE (ci-après dénommée DOUGLAS FRANCE) et de leur famille.

ARTICLE 2 :

Ce jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine et Corse, hors DOM TOM, ayant accepté de devenir fan de la page Parfumerie Douglas France www.facebook.com/DouglasParfumerieFrance en cliquant sur le bouton « j'aime ».

La société organisatrice attire l'attention sur le fait que toute personne mineure participant au jeu est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut, de son/ses tuteur(s) légaux.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date du jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant.

1 participation maximum par personne (même nom, même prénom, même adresse et/ou numéro de téléphone mobile et/ou compte Facebook et/ou adresse email) et un seul gagnant par foyer (même nom, même prénom, même adresse et/ou numéro de téléphone mobile et/ou compte Facebook et/ou adresse email) pendant toute la durée du jeu. Le non-respect de ces conditions entraînera la non éligibilité du gagnant.

De même, toute participation où il est constaté l'utilisation de bot (multiples inscriptions informatiques réalisées de manière automatique et répétitive à partir d'une même adresse IP) sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du/des participants.

Chaque participant assure connaître et accepter les conditions prévues dans la Charte Douglas Facebook disponible à l'adresse suivante :
https://www.facebook.com/note.php?note_id=10150641149878639

ARTICLE 3 :

Le principe et l'organisation de ce jeu sont les suivants :

Pendant la période comprise entre le 23 juin et le 6 juillet 2014 inclus, soit 14 jours, les fans de la page Facebook Parfumerie Douglas France pourront gagner, sur la base d'un concours photo suivi d'un tirage au sort à l'issue des 14 jours, l'un des 40 lots Bourjois.

A l'issue des 14 jours, un tirage au sort par voie d'huissier sera effectué parmi les participants éligibles dont la photo a été validée par les équipes Douglas pour désigner les 40 gagnants.

Fonctionnement du jeu :

- L'internaute se connecte sur la page www.facebook.com/DouglasParfumerieFrance
- L'internaute accède à l'application « CONCOURS PHOTO » puis clique sur le bouton « participer »
- L'internaute doit accepter l'application pour continuer.
- Pour participer au jeu, l'internaute doit impérativement cliquer sur le bouton « j'aime » de la page Facebook Douglas ou être déjà fan
- L'internaute doit impérativement remplir le formulaire de participation tel qu'il figure sur la page web prévue à cet effet (champs obligatoires : nom, prénom, email, adresse, code postal, ville, statut). Les données peuvent être récupérées avec Facebook Connect, dans ce cas l'internaute doit simplement vérifier si celles-ci sont exactes ou les modifier le cas échéant. Il valide ensuite sa participation.
- L'internaute publie sa photo sur le thème « #SelfieKissDouglas » sur laquelle doit apparaître une seule personne prise en autoportrait, mimant un baiser et portant du rouge à lèvres. Pour cela, il est invité à retrouver sa photo :
 - * Sur son ordinateur ou
 - * Sur son compte Instagram ou Twitter en renseignant le nom d'utilisateur. La photo tagguée « #SelfieKissDouglas » sera alors recherchée et pourra être sélectionnée par le participant.
- L'internaute a ensuite la possibilité de visionner toutes les photos des participants et peut même interagir en cliquant sur le bouton « j'aime » ou bien voter pour celles de son choix. Les votes sur les photos n'ont aucune incidence sur le tirage au sort final.

La photo doit impérativement respecter les conditions suivantes :

- Le participant doit apparaître seul, en autoportrait, avec ses lèvres maquillées
- La photo doit être nette
- Le poids de la photo doit être inférieur à 5Mo
- La photo doit être en format png, jpeg , jpg ou gif
- La société organisatrice déconseille d'utiliser les photos de téléphone portable de moins de 1 Mpixels car la définition est insuffisante
- Il est interdit de faire figurer une marque sur une photo, hors marque Douglas ou Bourjois
- Les formats portraits et paysages sont acceptés, le format paysage reste cependant le plus lisible. L'utilisateur peut aussi effectuer une rotation à sa photo directement sur l'application.

Douglas se réserve le droit de refuser les images ou les déclarations ne respectant pas les consignes de la charte de modération présentée ci-dessous, notamment les images à caractère diffamatoire, injurieux ou obscène.

Le participant garantit qu'il cède tous droits sur la photo envoyée à Douglas, et garantit que sa photo pourra être librement exploitée dans le cadre de l'application. Dans tous les cas, les photos ne devront porter atteinte à aucun droit de tiers. Ainsi, il ne doit utiliser qu'une photo qu'il a prise personnellement ou pour laquelle il a obtenu l'accord de l'auteur.

Par ailleurs, le participant renonce expressément à engager la responsabilité de la Société Parfumerie Douglas France en cas de dommage causé par une éventuelle utilisation de sa photo par un tiers, notamment en cas de modification ou détournement de celle-ci.

Toute participation dans le cadre de laquelle sera fournie une photo autre que celle du participant lui-même sera refusée et annulera automatiquement sa participation au Jeu. Il n'est accepté qu'une participation, donc une photo. La photo d'un participant n'est pas modifiable.

Si un participant souhaite retirer sa candidature, il lui suffit de contacter l'équipe Douglas par un e-mail à l'adresse parfumeriedouglas@gmail.com.

Charte de modération

Afin d'assurer un contrôle sur les images et les messages publiés au sein du jeu concours, Douglas a mis en place une équipe de modération. Cette équipe sera en charge de vérifier les publications des participants au jeu. Son rôle est de supprimer les abus et de vérifier l'éthique des images et des textes publiés par les participants.

Elle peut donc à tout moment refuser ou retirer la publication de certaines déclarations :

- Contraires aux bonnes mœurs et valeurs.
- A caractère injurieux (expression offensante, insulte, mépris, racisme, antisémitisme, xénophobie).
- A caractère diffamatoire (porter atteinte à l'honneur ou la dignité ou le respect d'une personne physique ou morale).
- Contraire à la protection des enfants.
- Incitant à la violence, à la haine ou à la discrimination (jugée sur l'origine, l'appartenance religieuse ou autre).
- A caractère obscène, pornographique ou pédophile.
- Portant atteinte aux droits de la personnalité, droits d'auteurs, droits d'image, droits voisins ou droits des marques.
- Comportant des textes ou titres incompréhensibles ou illisibles.

L'équipe de modération se réserve le droit de supprimer tous textes et images sans rapport direct avec la thématique du jeu concours (publicité, spam, petites annonces, vente, lien vers d'autres sites, incitation au piratage), ou comportant des textes écrits dans une autre langue que le français et incompris par les modérateurs.

Les déclarations montrant des données personnelles, tel qu'un numéro de téléphone, seront également supprimées.

Nous demandons à tous les participants de respecter ces consignes afin de garder le concours ludique, équitable et convivial.

Données fournies dans le formulaire

Les informations récoltées dans le formulaire de participation sont nécessaires à l'organisation du Jeu et à l'attribution des gains aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins sauf dans le cas où l'internaute accepte expressément de recevoir des informations par e-mail sur Douglas ou/et ses partenaires. Toute inscription inexacte, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation.

Le règlement complet, déposé auprès de Me Florent LIENARD, Huissier de Justice, SCP BALEN-LIENARD-BRUNGS, 30 rue Van Beethoven, 59501 Douai, est disponible sur <http://huissiers-douai.com> et/ou est adressé à toute personne qui en fait la demande à Parfumerie Douglas France, 100 boulevard de Turin, 59777 Euralille. Remboursement du timbre au tarif lent en vigueur sur simple demande.

ARTICLE 4:

Le tirage au sort qui désignera les 40 gagnants aura lieu à l'issue des 14 jours de jeu parmi les participants éligibles ayant validé leur participation et dont la photo aura été acceptée.

Il sera effectué par Me Florent LIENARD, Huissier de Justice, SCP BALEN-LIENARD-BRUNGS, 30 rue Van Beethoven, 59501 Douai.

A gagner au total :

40 lots Bourjois d'une valeur totale de 1028€, soit :

* 20 Kits lèvres et Ongles Bourjois d'une valeur unitaire de 37€ composé d'un *Rouge Shine Edition 3.5g N°37 Raspberry Kiss (valeur unitaire 12.40€)*, un *Rouge Edition Velvet 6.7 ml N°2 Frambourjoise (valeur unitaire 14.40€)* et un *vernis So Laque Ultra Shine 10 ml N°41 Rouge fashionista (valeur unitaire 10.20€)*, soit une valeur totale de 740€

*20 *Rouge Edition Velvet Bourjois N°1 Personne ne Rouge 6.7 ml* d'une valeur unitaire de 14.40€, soit une valeur totale de 288€

Le tirage au sort s'effectuera dans l'ordre des dotations ci-dessus. Ainsi, le premier participant tiré au sort remportera un kit lèvres et ongles Bourjois d'une valeur de 37€, le vingt-et-unième participant remportera un Rouge Édition Velvet 6.7 ml N°1 d'une valeur de 14.40€ et ainsi de suite.

Ces dotations ne sont ni échangeables ni remboursables en cas de perte ou de vol et ne pourront donner lieu à aucun remboursement partiel ou total.

Le gagnant concerné sera désigné après vérification de son éligibilité au gain de la dotation selon les critères du présent règlement.

Le participant désigné lors du tirage au sort sera informé par la société Parfumerie Douglas France sur Facebook de sa qualité de gagnant et recevra le lot à l'adresse qu'il aura communiquée sur le formulaire d'inscription du jeu. Si toutefois une information nécessaire à l'envoi venait à manquer, les équipes de Parfumerie Douglas France prendront contact avec le gagnant afin de compléter les informations manquantes. Si, dans les 30 jours suivant l'envoi de cette communication, le gagnant tiré au sort n'a pas répondu à la Société, il sera considéré comme ayant renoncé à la dotation concernée.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne réponde pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Le gagnant non éligible (ayant renoncé à la dotation de manière expresse ou tacite, fausse déclaration, plusieurs gagnants par foyers, plusieurs participations par personne) ne se verra pas attribuer le lot et le lot non-distribué ne sera pas réaffecté à un autre participant. Le lot sera donc considéré comme annulé.

ARTICLE 5:

Le lot sera envoyé gracieusement au gagnant par voie postale, sans frais, sur la base des coordonnées qu'il aura communiquées sur le formulaire de participation.

La société Douglas France ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte et/ou de détérioration du lot par La Poste ou par tout prestataire en charge du transport et/ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La Poste ou de tout prestataire en charge du transport.

ARTICLE 6 :

La Société DOUGLAS FRANCE se réserve la faculté de donner, lors des opérations de tirage au sort, à leur issue, comme postérieurement à celles-ci, les dimensions publicitaires qu'elle pourra éventuellement juger opportunes.

Le gagnant autorise la société Douglas France à utiliser à titre publicitaire, en tant que tel, ses nom, prénom, adresse (département), sa photo utilisée lors de sa participation sans que cela lui confère une rémunération, un droit, ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de sa dotation et ce pendant une durée de 18 mois à compter de la fin du jeu et uniquement sur le site internet

douglas.fr, sur le blog beauté Douglas www.blogbeaute.fr, sur le compte Twitter https://twitter.com/Douglas_france et sur la page Facebook www.facebook.com/DouglasParfumerieFrance.

Cela implique que le joueur en a connaissance et accepte que son éventuelle qualité de gagnant, son image, ses nom et prénoms puissent faire l'objet d'une publicité par voie de tout support écrit, visuel, radiophonique ou audiovisuel.

ARTICLE 7:

Dans le cadre de l'organisation de ce jeu, la société DOUGLAS FRANCE pouvant être amenée à saisir informatiquement les coordonnées des participants, elle s'engage à donner aux informations ainsi recueillies un caractère strictement confidentiel et exempt de toute divulgation à l'exception de l'image et de l'identité des gagnants qui auront été désignés par le sort.

Toutes précautions utiles seront prises par DOUGLAS FRANCE afin de préserver la sécurité des informations et afin d'empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non-autorisés.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 No 7817, tout participant pourra s'opposer à ce que les informations le concernant fassent l'objet d'un traitement, de même qu'il aura accès à titre strictement personnel aux informations nominatives le concernant en vue d'obtenir éventuellement leur correction ou leur suppression.

ARTICLE 8 :

La société PARFUMERIE DOUGLAS France ne saurait être tenue pour responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération devait être modifiée, reportée, annulée partiellement ou totalement.

Par ailleurs, la Société PARFUMERIE DOUGLAS France ne saurait être tenue pour responsable s'il survient un dysfonctionnement lors de la participation au grand jeu : bug, virus, problème technique, violation, intervention non autorisée, fraude, action d'un concurrent, ou autre hors de contrôle de la société.

La Société PARFUMERIE DOUGLAS France pourrait, de plein droit, être amenée à annuler le tirage au sort en raison de sa défaillance et réorganiser le tirage ultérieurement.

Enfin, La Société PARFUMERIE DOUGLAS France ne peut être tenue responsable de tout dommage occasionné suite à l'utilisation des produits envoyés (allergie, réaction cutanée etc) et conseille à ses participants de réaliser au préalable un test d'allergie avant d'utiliser les lots gagnés.

« CONCOURS PHOTO #SELFIEKISSDOUGLAS »
Du 23 juin 11h00 au 6 juillet 2014 23h45 inclus

EXTRAIT DE RÈGLEMENT

Ce jeu n'est en aucun cas sponsorisé ou administré par, ou associé avec, Facebook. Vous comprenez que les informations remises dans le formulaire de jeu sont données à Parfumerie Douglas France et non à Facebook.

Extrait de règlement : Jeu gratuit sans obligation d'achat du 23 juin 2014 11h00 au 6 juillet 2014 23h45 inclus sur la page Facebook « Parfumerie Douglas France ». Le règlement complet, déposé auprès de Me Florent LIENARD, Huissier de Justice, SCP BALEN-LIENARD-BRUNGS, 30 rue Van Beethoven, 59501 Douai, est accessible sur le site <http://huissiers-douai.com> et/ou est adressé à toute personne qui en fait la demande à Parfumerie Douglas France, 100 boulevard de Turin, 59777 Euralille. Remboursement du timbre au tarif lent en vigueur sur simple demande.

A gagner au national : 40 lots Bourjois d'une valeur totale de 1028€, soit :

* 20 Kits lèvres et Ongles Bourjois d'une valeur unitaire de 37€ composé d'un *Rouge Shine Edition 3.5g N°37 Raspberry Kiss (valeur unitaire 12.40€)*, un *Rouge Edition Velvet 6.7 ml N°2 Frambourjoise (valeur unitaire 14.40€)* et un *vernis So Laque Ultra Shine 10 ml N°41 Rouge fashionista (valeur unitaire 10.20€)*

*20 *Rouge Edition Velvet Bourjois N°1 Personne ne Rouge 6.7 ml* d'une valeur unitaire de 14.40€

Parfumerie Douglas France - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 30 272 173.29€ - RC Lille 309 767 440. Les dotations ne seront ni échangeables ni remboursables.